

Territoires

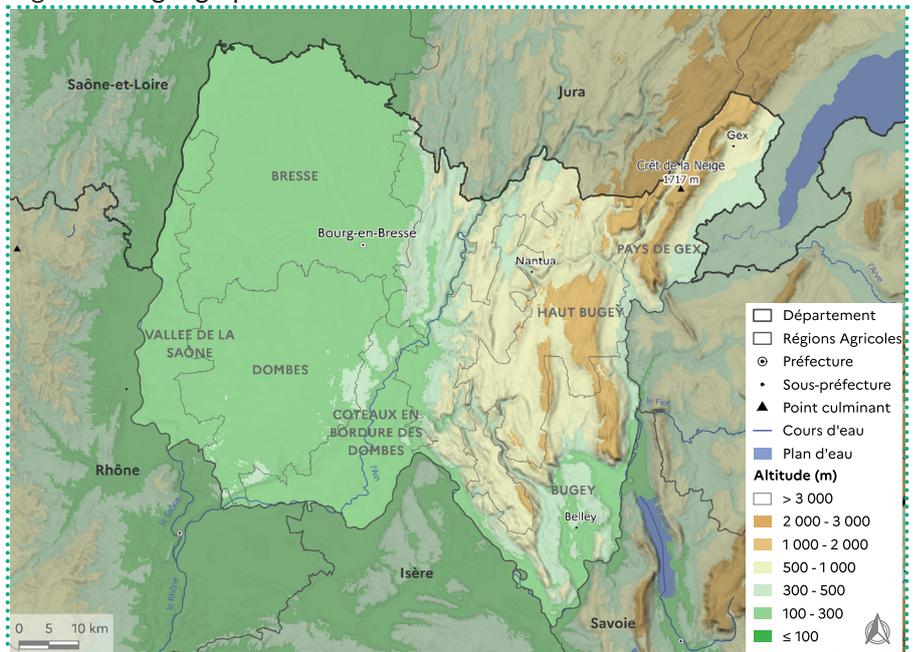
Portrait agricole de l'Ain

Le département de l'Ain se distingue par une dualité de relief, avec des plaines à l'ouest et des montagnes à l'est. Il s'agit d'un territoire fortement périurbain et industrialisé, avec peu d'emplois agricoles. En 2020, le département compte environ 3 000 exploitations, dont plus du tiers sont spécialisées en grandes cultures. L'Ain est d'ailleurs le deuxième département céréalier de la région, et le premier pour la production de maïs grain. L'industrie agroalimentaire emploie plus de 3 400 salariés, principalement dans les secteurs des viandes et des produits laitiers. La forêt recouvre plus d'un tiers du territoire, principalement en zone montagneuse. Enfin, l'enseignement agricole est bien implanté, avec une offre de formation diversifiée.

Plaine et montagne entre Saône et Rhône

La géographie de l'Ain se caractérise par la dualité de son relief (Figure 1). À l'ouest, les plaines dominent avec des zones comme la Bresse, la plaine de l'Ain, le Val de Saône et les bas plateaux de la Dombes. À l'est, le paysage se transforme en cluses, vallées et montagnes de type jurassien, incluant plusieurs sommets du massif du Jura (Pays de Gex, Bugey, Revermont). Le point culminant est le Crêt de la Neige, à 1 717 mètres. La rivière Ain traverse le département du nord au sud, tandis que la Saône marque la limite ouest et le Rhône les limites sud et est.

Figure 1 - La géographie de l'Ain



Sources: IGN - Admin Express 2025, BD TOPO 2025, BD ALTI ; Agreste - Petites Régions Agricoles

Des cultures en plaine, de l'élevage partout

L'Ain est un département fortement périurbain et industriel. Il compte seulement 2,2 % de ses actifs employés en 2021 dans le secteur « agriculture,

sylviculture et pêche », un taux est similaire à la moyenne régionale.

En moyenne, le département regroupe 6,2 % des exploitations de la région et couvre 8,6 % de la surface agricole régionale. En 2020, un peu plus de 3 000 exploitations sont recensées, contre

4 100 en 2010. Le nombre de fermes diminue ainsi de 26 % sur la décennie, ce qui constitue l'un des replis les plus importants des départements de la région. Les élevages sont particulièrement touchés, avec une réduction de 41 % de leur nombre (28 % au niveau

régional). Les spécialisations végétales résistent mieux, avec une baisse de 6 % seulement (10 % dans la région).

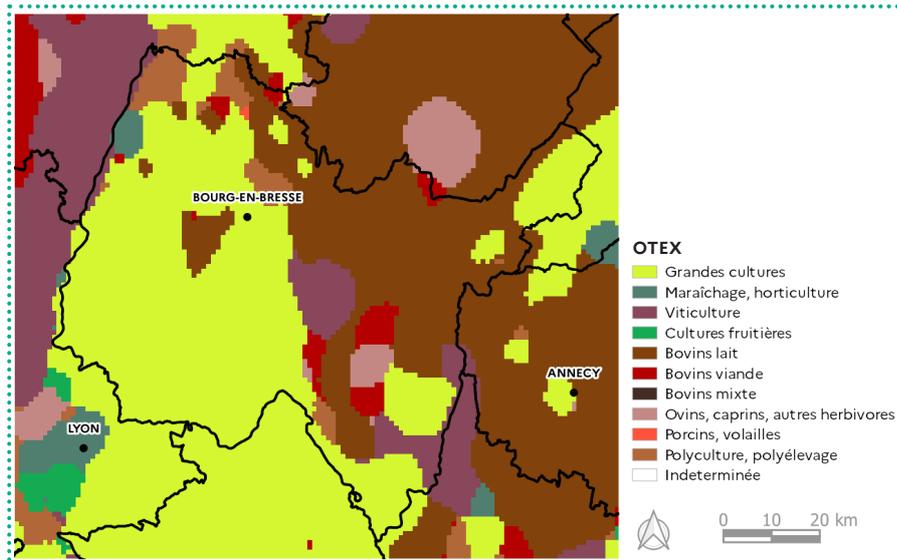
La surface agricole utilisée des exploitations couvre 245 000 ha (hectares) en 2020. Elle est principalement occupée par des prairies (114 000 ha), des céréales (93 000 ha) et des oléagineux (20 000 ha). Les cultures légumières (1 400 ha) et les surfaces en vignes (750 ha), concentrées dans le Bugey, occupent peu de surfaces, mais génèrent de la valeur.

La dominance des cultures se reflète dans la spécialisation des exploitations (Figures 2 et 3). Les systèmes de grandes cultures sont les plus nombreux, représentant 36 % des exploitations en 2020. L'Ain est d'ailleurs le deuxième département céréalier de la région et se place au premier rang pour le maïs grain, qui représente plus de la moitié de la surface en céréales du département. Plus d'une exploitation agricole sur deux en cultive dans le département.

La spécialisation polyculture-polyélevage est également bien présente, en occupant un poids similaire à l'élevage de bovins pour le lait (15 %). La production de lait de vache conserve un poids économique important, représentant 21 % de la valeur de la production départementale, soit 122 millions d'euros annuels sur la période 2020-2022 (Figure 4). La production laitière est dynamisée par une large offre de productions fromagères.

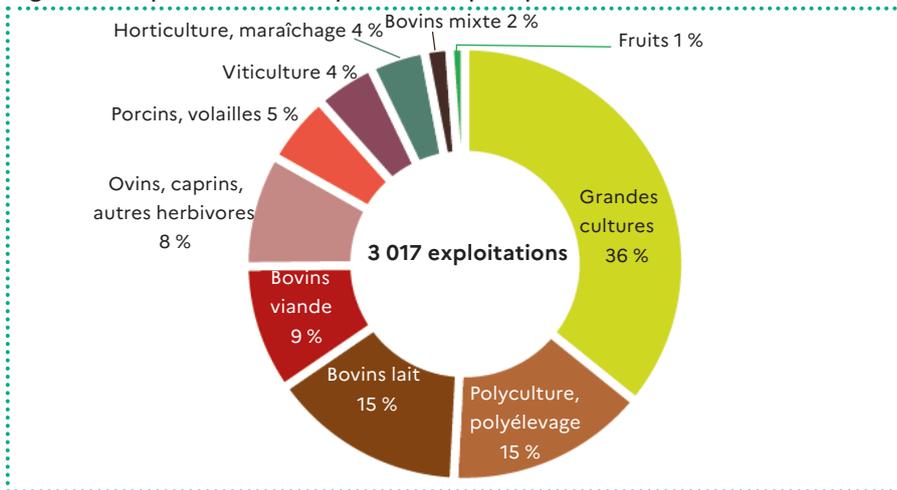
Les structures spécialisées en por-

Figure 2 - Orientation technico-économique (OTEX) lissée à l'exploitation en 2020



Champ : exploitation dont le siège est dans le département + tampon 10 km
Lissage à partir du siège de l'exploitation, basé sur les 100 plus proches voisins
Fond carto. : IGN adminexpress 2020
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 3 - Répartition des exploitations par spécialisation en 2020



Champ : Département de l'Ain, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

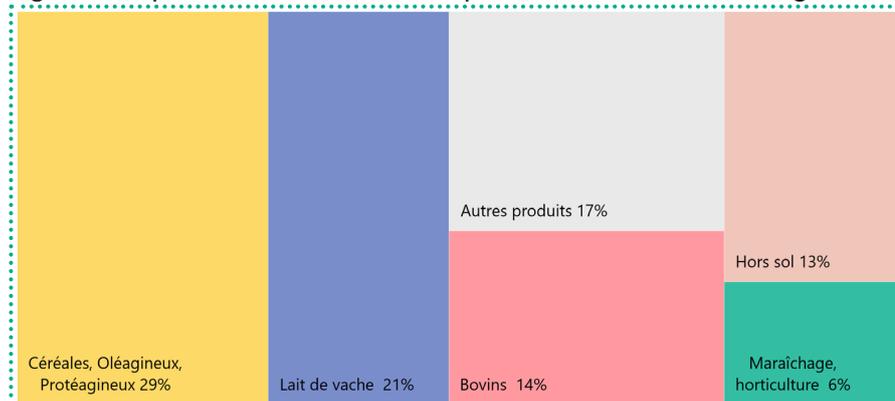
cins-volailles sont moins nombreuses que les élevages de bovins pour la viande. En termes de valeur, l'activi-

té hors-sol occupe une place significative dans l'économie agricole du département. L'Ain est le premier producteur de porcs de la région, représentant près de 30 % de la valeur de la production porcine régionale. Le département est également très réputé pour sa volaille de Bresse AOP.

Près d'un quart du volume de travail assuré par les salariés permanents

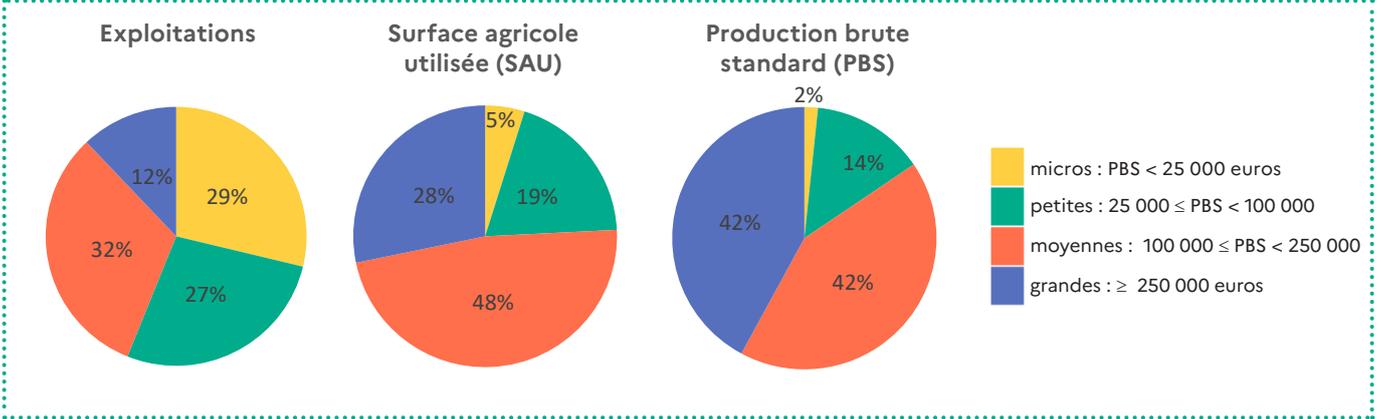
En 2020, l'activité agricole fournit un emploi permanent à 6 000 personnes, soit 4 750 équivalent temps plein (ETP). Le salariat permanent re-

Figure 4 - Répartition de la valeur de la production* de la branche agricole



Champ : Département de l'Ain
* Production de la branche agricole au prix de base hors services et jardins familiaux
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - moyenne triennale 2020-2022

Figure 5 - Répartition des exploitations, de la SAU et de la PBS par dimension économique des exploitations en 2020



Champ : Département de l'Ain, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

présente près de 23 % du volume de travail total, ce qui constitue la part la plus élevée de la région, en grande partie grâce à l'aviculture dans la Bresse, la Dombes et la vallée de la Saône. Les emplois saisonniers ou occasionnels sont sous-représentés, concentrant 7 % du volume de travail total, soit 1 ETP pour 9 exploitations contre 1 pour 6 dans la région.

Une exploitation sur quatre produit sous signes de qualité

En 2020, 760 exploitations produisent sous au moins un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), représentant ainsi le quart des exploitations. Les SIQO comprennent l'agriculture biologique (AB), les appellations d'origine (AOP-AOC), le label rouge, les indications géographiques protégées (IGP) et les spécialités traditionnelles garanties.

L'appellation d'origine est le signe le plus fréquent dans le département. Celui-ci compte notamment trois appellations fromagères (Bleu de Gex Haut-Jura, Comté, Morbier) et deux laitières (Crème et beurre de Bresse), ainsi que trois AOP viticoles (Bugey, Roussette de Bugey, Seyssel, cette dernière étant partagée avec la Haute-Savoie) et deux AOP volailles (Volaille de Bresse, Dinde de Bresse).

L'agriculture biologique, bien qu'en augmentation avec un triplement du nombre d'exploitations entre 2010

et 2020, reste moins développée que dans le reste de la région. En 2020, elle concerne 10 % des exploitations, contre 13 % à l'échelle régionale. L'indication géographique protégée (IGP) implique un faible nombre d'exploitations (3 % du total).

Par ailleurs, 840 exploitations agricoles commercialisent au moins une partie de leurs produits en circuit court en 2020. Ce mode de commercialisation inclut la vente directe ou celle avec un seul intermédiaire entre producteur et consommateur, indépendamment de la distance géographique. L'Ain compte 28 % de ses exploitations adeptes d'une commercialisation en filière courte, contre 30 % en moyenne régionale. La moindre présence du circuit court est notamment à mettre en lien avec l'importance des grandes cultures, spécialisation par nature peu tournée vers le circuit court.

Grandes superficies dans le Bugey, grandes dimensions économiques en plaine

En parallèle de la baisse du nombre d'exploitations, les surfaces moyennes augmentent. La taille moyenne atteint désormais 81 hectares, bien au-dessus des moyennes régionale (59 ha) et nationale (69 ha).

La surface des exploitations agricoles varie selon leur localisation : grandes surfaces dans le Haut-Bugey et le Pays de Gex, et plus petites dans les zones

moins ouvertes comme la Bresse et les bords de Saône.

En termes de dimension économique, la production brute standard (PBS) moyenne, toutes spécialisations confondues, est parmi les plus élevées des départements de la région, dépassant 149 000 euros, contre 103 000 euros en moyenne régionale. Elle est supérieure à la moyenne régionale dans la majeure partie du territoire. Les exploitations de plus petite dimension sont majoritaires dans l'est du département, tandis que les exploitations de grande dimension économique sont plus particulièrement présentes dans l'élevage avicole des plaines occidentales et les exploitations maraîchères des bords de Saône et de la Dombes. Globalement, à l'échelle départementale, les grandes exploitations représentent 18 % des structures (Figure 5) et sont plus répandues qu'au plan régional (9 %). À l'inverse, les micro et les petites exploitations représentent 56 % des structures contre 66 % pour l'ensemble de la région.

En lien avec l'orientation et la dimension économique, les exploitations adoptent plus souvent une forme sociétaire (41 %) qu'au niveau régional (33 %). Parmi celles-ci, les GAEC sont majoritaires dans l'élevage bovin laitier et mixte, tandis que les sociétés anonymes et les EARL sont plus présentes dans l'élevage hors sol et le maraîchage.

Une industrie agroalimentaire spécialisée

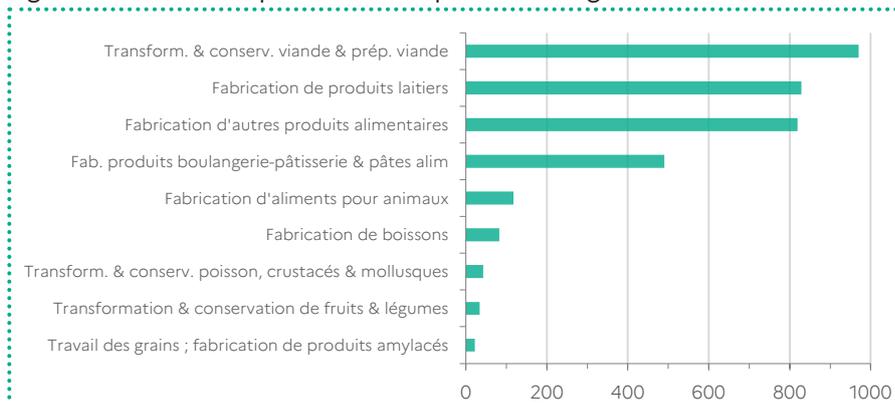
En 2022, l'industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie) emploie plus de 3 400 salariés répartis dans 138 établissements.

L'industrie des viandes est la plus importante en termes d'emploi (Figure 6), avec 970 salariés, soit 28 % de l'ensemble des postes salariés. Elle inclut en particulier l'activité d'abattage, qui place le département au troisième rang régional. Les principaux employeurs de ce secteur sont les salaisons Stemmelen à Miribel et l'abattoir des Crets à Bourg-en-Bresse.

La fabrication de produits laitiers occupe la deuxième place avec 830 salariés. Elle est principalement spécialisée dans la fabrication de fromages. Les plus gros établissements employeurs sont la coopérative laitière Bressor, implantée à Grièges et Servas, ainsi que la fromagerie Guillotteau à Belley.

Parmi les établissements de plus de 100 salariés spécialisés dans d'autres produits agroalimentaires, on trouve également la Maison Monserrat (fabricant de produits traiteur frais), les entreprises Marie (fabrication de plats préparés) et Bouvard Alina Industrie (fabrication de biscuits).

Figure 6 - Nombre de postes salariés par secteur agroalimentaire en 2022



Champ : Département de l'Ain

Source : Insee - Flores 2022, hors artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie

La forêt surtout présente en montagne

La surface forestière de l'Ain couvre 214 000 hectares, soit 37 % du territoire. Surtout présente en montagne, elle constitue le premier mode d'occupation sur une large partie de l'est du département. La forêt de production est publique pour 31 % de sa surface. L'accessibilité physique pour l'exploitation des surfaces de production est plutôt facile. Les volumes de bois sur pied sont majoritairement feuillus (63 %).

En 2023, plus de 510 000 m³ de bois ont été récoltés pour être commercialisés. Cette récolte, principalement constituée de résineux, est destinée au bois d'œuvre (73 %), au bois énergie (20 %) et au bois d'industrie (7 %). Les volumes de sciages, placent le département au 2^e rang régional.

De nombreuses filières d'enseignement agricole

En 2023, les neuf établissements d'enseignement agricole du département accueillent 1 938 élèves ou étudiants et ses CFA (Centres de Formation des Apprentis) 852 apprentis. L'EPL (établissement public local) de Cibeins propose des formations « rares » en élevage canin et aquaculture.

Hors formations générales et technologiques, l'enseignement agricole prépare les jeunes à des métiers variés, majoritairement dans la production agricole (32 %), les services aux personnes et aux territoires (28 %), la commercialisation (15 %), l'aménagement de l'espace et la protection des territoires (14 %), la transformation alimentaire (10 %) et la commercialisation (11 %). ■

Pour en savoir plus

- Recensement agricole 2020 - [Agreste Essentiel Auvergne-Rhône-Alpes n° 10 - décembre 2021](#)
- Panorama de la région Auvergne-Rhône-Alpes : des agricultures diversifiées et complémentaires - [Agreste Essentiel n° 18 - décembre 2024](#)



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16b rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 Lempdes

Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Bruno Ferreira
Directeur de la publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Émeline Batisse
Rédaction : Benoît Fontaine, Marie-Laure Rongère
Composition : Laurence Dubost
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-4730 (en ligne) © Agreste 2025